Action Sociale Infos
La lettre d'information de la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel / DRH
>>> Septembre 2016

A la Une

Une feuille de route relative à l'amélioration de l'accessibilité numérique au ministère de l'Intérieur



Le ministère de l'Intérieur mène depuis de nombreuses années une politique volontariste en faveur des personnes en situation de handicap et a entrepris de nombreuses actions pour améliorer l'accessibilité numérique, tant au niveau des métiers que de la maîtrise d'œuvre des projets applicatifs. Conformément à l'instruction du Premier ministre, le ministère a élaboré une feuille de route relative à l'amélioration de l'accessibilité numérique de ses sites et de ses applications. Ce travail a été réalisé par la Mission de gouvernance ministérielle des Systèmes d'information et de communication (MGM-SIC) en lien avec la sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel (SDASAP/DRH) et en concertation avec l'ensemble des directions d'administration centrale. La stratégie pluriannuelle poursuivie par le ministère, commune à l'ensemble de ses périmètres (secrétariat général, Police et Gendarmerie nationales), consiste à prendre en compte la problématique de l'accessibilité des personnes handicapées dès la phase d'analyse de tout nouveau projet et lors des évolutions majeures ou de la refonte des applications existantes.

Les principales orientations en matière d'accessibilité numérique se structurent autour de trois principes, déclinés en plusieurs actions qui figurent dans une feuille de route :

- Tous les services numériques (applications, téléservices, sites web) nouveaux ou refondus doivent répondre aux exigences d'accessibilité. Cet engagement prioritaire concerne à la fois les services existants, qui doivent être conçus d'emblée accessibles, mais aussi les projets qui doivent prendre en compte l'accessibilité dès la phase d'analyse et tout au long du processus.
- Le ministère se donne pour objectif de mettre en accessibilité les sites et les applications existants progressivement au gré des évolutions majeures ou des projets de refonte, selon un plan annuel ministériel.
- Enfin, le ministère s'attache à ce que la bonne prise en compte de l'accessibilité passe par une formation et un accompagnement des agents concernés.

Un groupe de travail sur l'accessibilité s'est réuni le 18 mai 2016



Le suivi de la mise en œuvre de ces orientations sera assuré par le groupe de travail pour l'accessibilité numérique des applications et sites Intranet/Internet aux agents déficients visuels du ministère.

Ce groupe de travail piloté par la SDASAP/DRH se réunit régulièrement depuis 2012, la dernière réunion ayant eu lieu le 18 mai 2016. Composé de représentants de l'administration (SG, DGPN, DGGN, opérateurs) et des agents en situation de handicap visuel du ministère, il détermine notamment, pour les trois périmètres du ministère, des applications à mettre en priorité en accessibilité aux agents déficients visuels, afin de permettre une meilleure mobilité des agents.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de la direction des systèmes d'information et de communication :
> http://dsic.minint.fr/index.php/la-vie-de-la-dsic/2616-retour-sur-le-seminaire-accessibilite-numerique
Site Internet du ministère de l'Intérieur :
> http://www.interieur.gouv.fr/fr/Infos-du-site/E-accessibilite

Ministère de l'Intérieur / SG / DRH / Sous-direction de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel
Directrice de la publication : Isabelle Mérignant / Coordination-maquette : mission Information-Animation de l'action sociale
Contact : 01 80 15 41 13 - Courriel : action.sociale@interieur.gouv.fr

Campagne de don de jours au ministère

L'instruction du 28 juin 2016 précise les modalités de mise en œuvre du dispositif don de jours au sein du ministère de l'Intérieur.
Ce dispositif, social et solidaire, concerne l'ensemble des agents du ministère et repose sur une procédure simple et unique permettant le respect du secret médical.
Si l'anonymat des donneurs est préservé, il leur est néanmoins possible d'adresser un don à une personne déterminée.
Un récepteur ministériel unique placé auprès des services du Secrétaire général du ministère est chargé de recueillir, d'attribuer et d'assurer un suivi global des dons.
Aujourd'hui, ce récepteur ministériel a déjà reçu des demandes d'agents assumant la charge d'un enfant dont la situation médicale rend indispensable une présence soutenue et des soins contraignants et souhaitant bénéficier de don de jours.
Afin de pouvoir y répondre favorablement, la Direction des ressources humaines lance une campagne d'information et de sensibilisation visant à collecter des dons de jours.
Si vous souhaitez procéder à un don, il convient de suivre la procédure présentée dans l'instruction et d'adresser votre formulaire, après validation par votre supérieur, à la boîte fonctionnelle dédiée au traitement des demandes relatives au don de jours : recepteur-ministeriel-don-jours@interieur.gouv.fr.
La réussite du dispositif du don de jour au ministère de l'Intérieur repose sur la mobilisation de tous.



La DRH vous remercie d'avance de faire de ce dispositif une réussite qui viendra renforcer les valeurs de solidarité qui caractérisent notre ministère.

>>> Pour en savoir plus
Site Intranet de la DRH :
> http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/
> références réglementaires et formulaires
Sur la loi n° 2014-459 du 9 mai 2014 :
> www.legifrance.gouv.fr

Du 16 au 22 septembre 2016, participez à la semaine européenne de la mobilité !



Depuis 13 ans, la « Semaine européenne de la mobilité » est le rendez-vous des citoyens soucieux de se déplacer intelligemment, sainement et économiquement. Il s'agit notamment d'encourager de nouveaux modes de déplacements au quotidien afin d'éviter d'utiliser sa voiture : vélo, marche, train sont autant de solutions alternatives qui peuvent à moyen terme améliorer notre santé et notre qualité de vie. Le ministère de l'Intérieur s'associe à cet événement entre le 16 et le 22 septembre prochains.
Le ministère s'engage à faire évoluer ses pratiques.
Nous sommes tous acteurs du changement. Engagez-vous et signez la charte développement durable 2016-2020 !
Nous comptons sur vous pour assister aux animations organisées sur nos sites d'administration centrale.

La mobilité en questions ! A vous de jouer !
Savez-vous ce que signifie le terme « mobilité durable » ? On pourrait croire qu'il s'agit de rester longtemps en mouvement, mais non ! Le principe est de privilégier des moyens de transport respectueux de l'environnement : vélo et train, notamment, afin de limiter l'émission de gaz à effet de serre.

ENQUÊTE : découvrez l'impact environnemental de vos déplacements de l'été…
Pour comprendre l'impact de vos déplacements sur l'environnement, découvrez les émissions de CO_2 induites par vos trajets de l'été.
> Remplissez l'enquête pour indiquer les trajets, les distances parcourues et les modes de transport utilisés.
> La mission développement durable vous donne rendez-vous dans l'Atrium de l'immeuble Lumière, du 19 au 22 septembre pour calculer vos résultats.

PROGRAMME SUR LE SITE INTRANET



QUIZ : la mobilité en question !
Tous les participants seront récompensés !



Si vous ne pouvez pas vous déplacer, envoyez votre réponse à : mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr
Etes-vous mobiles durablement ? Testez vos connaissances et gagnez un cadeau éco responsable !
> Téléchargez le quiz SEM 2016.

>>> Pour en savoir plus
Site Intranet du développement durable :
> http://developpement-durable.sg.minint.fr/

Rapport sur les discriminations dans l'accès à l'emploi public

Début juillet 2016, le rapport demandé à Yannick L'Horty sur les discriminations dans l'accès aux emplois publics et sa synthèse ont été rendus au Premier ministre. Cette remise a été suivie d'une communication de la ministre chargée de la Fonction publique lors du conseil des ministres du 13 juillet sur l'ouverture de la fonction publique à la diversité des talents. Présentation du rapport sur le site du ministère de la fonction publique : « le principe de l'égal accès aux emplois revêt une importance fondamentale pour la fonction publique qui a vocation à être exemplaire dans le recrutement des femmes et des hommes selon « leurs capacités et sans autre distinction que celles de leurs vertus et de leurs talents » conformément à l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 ». La mission confiée par le Premier ministre à Yannick L'Horty, professeur à l'Université Paris-Est Marne-La-Vallée, est sans équivalent jusqu'à présent en France s'agissant de l'évaluation des risques de discriminations des recrutements dans les trois versants de la fonction publique. Les résultats de cette mission offrent au gouvernement un point de situation et d'attention qui permet de renforcer les mesures existantes et de mesurer l'ambition des mesures adoptées récemment pour que la fonction publique reflète mieux la société qu'elle a vocation à servir.

Il aborde à de nombreuses reprises la question de l'égalité entre les femmes et les hommes, et une partie importante du rapport prend des exemples dans les recrutements, en particulier policiers, propres au ministère de l'Intérieur, ou interministériels (ENA).

>>> Pour en savoir plus

Le site Intranet Egalité des droits, page consacrée à ce rapport dans la rubrique «Egalité professionnelle».
Il s'y trouve des extraits sur les pratiques du ministère de l'Intérieur.

Vie pratique

PokémonGo : appels à prudence !

Lancé courant juillet, le jeu Pokémon Go est depuis devenu un phénomène de société, au point d'être installé sur plus de 75 millions de terminaux mobiles dans le monde. Cette application pose de nouveaux questionnements juridiques. Certaines précautions s'imposent et il est absolument essentiel de conserver à l'esprit les règles premières de sécurité et de prudence, afin d'éviter les accidents et de préserver la tranquillité de tous.

Plusieurs incidents ont été signalés en raison de l'utilisation massive du jeu PokémonGo : arrêt inopiné de voitures, inattention des piétons en ville, accidents de la route, attroupements en période d'état d'urgence, introduction dans des lieux privés ou interdits au public, perturbation dans les gares... Il convient de rester attentif à votre environnement : soyez vigilants lorsque vous circulez à pied et ne « chassez » pas au volant. Ne vous mettez pas en danger, ne traversez pas sans regarder. Respectez la propriété privée, les interdictions et les restrictions d'accès et ne pénétrez pas dans des enceintes administratives ou militaires interdites au public. L'utilisation d'un téléphone au volant est passible d'une amende forfaitaire de 135 € et d'un retrait de 3 points du permis de conduire. La violation de domicile est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende.

Certains acteurs malveillants ont rapidement tenté d'exploiter la popularité du jeu à des fins criminelles. Des sociétés spécialisées en sécurité informatique ont mis en évidence la présence de nombreuses fausses applications se faisant passer pour une version officielle du jeu. Ces applications sont susceptibles de naviguer sur des sites pornographiques, de bloquer l'accès au terminal et de ne le libérer qu'en contrepartie d'une rançon, ou bien même d'installer d'autres codes malveillants.

De par son fonctionnement, l'application collecte en permanence de nombreuses données personnelles qui sont ensuite transmises au développeur du jeu, par exemple les informations d'identité liées au compte Google ou la position du joueur obtenue par GPS. Certaines indications visuelles (nom de rue, panneaux…) présentes sur les photos prises avec l'application peuvent aussi fournir des indications sur la position actuelle du joueur. La désactivation du mode «réalité augmentée» lors de la phase de capture permet de se prémunir de ce type de risques.



Recommandations de cybersécurité pour protéger les données à caractère personnel de chacun :

- veiller à ne télécharger que la version originale de l'application ;
- désactiver l'installation d'applications ayant pour sources des sites tiers ;
- vérifier les permissions demandées par l'application ;
- cloisonner son identité réelle de celle utilisée sur le jeu ;
- éviter le partage d'informations de géolocalisation.

>>> Pour en savoir plus

Site Internet du service public :
> https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A10863
Site Internet du ministère de l'Intérieur :
> http://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Pokemon-Go
Site de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) :
> Cyber-risques liés à l'installation et l'usage de l'application Pokémon Go

Vers une baisse de la durée de validité du chèque et des paiements par carte bancaire toujours plus sûrs



Le délai de validité du chèque va passer de un an à 6 mois. Contrairement à l'annonce de certains médias, cette disposition n'est pas encore entrée en vigueur. Un amendement ajouté au projet de loi relatif à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (Sapin II) prévoit de réduire la durée de validité du chèque de 6 mois. La date d'entrée en vigueur de cette disposition serait le 1er juillet 2017. Elle sera confirmée rétrospectivement après l'adoption définitive de la loi. La période d'encaissement du chèque est actuellement d'1 an et 8 jours en France métropolitaine (1 an et 20 jours en DOM TOM). Le chèque représente encore 14 % des paiements effectués en France.

L'objectif de cette mesure est de :

- promouvoir l'usage de paiements autre que le chèque comme les cartes bancaires (avec ou sans contact), les virements ou les prélèvements,
- limiter les incertitudes sur la date d'encaissement par le bénéficiaire et les risques liés pour l'émetteur (dépense de la provision, fermeture du compte...).

Parallèlement, le rapport annuel de l'observatoire de la sécurité des cartes de paiement (OSCP) constate une baisse globale de la fraude pour les paiements nationaux par carte. La saisie du code confidentiel et la vigilance de chacun, utilisateurs, commerçants et banques sont efficaces. Néanmoins il faut rester vigilant pour les paiements à distance. Même si grâce notamment à la généralisation des systèmes d'authentification renforcée (comme le «3D-Secure»), le taux de fraude baisse de 8 %. Malgré cette baisse, cette fraude représente près des 2/3 du montant des fraudes constatées. Il est donc important de toujours veiller au respect des conseils de sécurité. La fraude dite transfrontalière, c'est-à-dire concernant des cartes françaises avec des transactions réalisées à l'étranger, continue de se développer.

Soyez donc particulièrement prudent avec votre carte bancaire si vous partez en vacances :

- ne perdez jamais votre carte de vue lors des paiements,
- conservez votre carte en lieu sûr,
- vérifiez votre relevé de compte à votre retour...

Pour rappel : votre code confidentiel de carte bancaire ne doit jamais être communiqué et être toujours composé à l'abri des regards.

>>> Pour en savoir plus

Source « Les clés de la banque :

> www.lesclesdelabanque.com

> Achats en ligne 10 réflexes sécurité

Le mariage, plus protecteur que le pacs



On compte aujourd'hui deux pacs pour trois mariages : cette union plus facile à contracter, plus simple à dénouer, répond aux aspirations de nombreux couples. Mais, le conjoint pacsé est moins bien protégé en cas de décès.

De quels outils juridiques les époux disposent-ils pour se protéger en cas de décès ?

Ils sont très nombreux. D'abord, ils ont le choix de leur régime matrimonial, qui est protecteur si l'on opte pour un régime de communauté plutôt que de séparation. Dans le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, celui des personnes mariées sans contrat, les biens acquis pendant le mariage (hors biens reçus par héritage ou succession) sont communs. Généralement, une partie du patrimoine appartient donc aux deux conjoints. Le contrat de mariage peut aussi contenir des clauses favorables à l'époux, destinées par exemple à lui attribuer tel ou tel bien. Le régime matrimonial n'est pas figé: il est possible d'en changer ou de l'aménager au cours de sa vie. La donation entre époux est un outil précieux pour améliorer les droits du conjoint. Et il est bien sûr possible de prévoir des dispositions en sa faveur dans un testament, dans la limite de la quotité disponible si l'on a des enfants.

Qu'en est-il des couples pacsés ?

La plupart des couples pacsés sont en séparation de biens, régime dans lequel rien n'est mis en commun. Il est cependant possible de choisir un régime d'indivision, plus protecteur mais contraignant, ou de prévoir des aménagements dans la convention de pacs. Attention, surtout à un point : les partenaires doivent impérativement rédiger un testament, à défaut de quoi ils n'ont aucun droit dans la succession de leur compagne ou compagnon.

Quid des pensions de réversion ?

C'est un point essentiel à souligner. Au décès de l'assuré, seul l'époux ou l'épouse (voire le conjoint divorcé) peut prétendre au versement de la pension de réversion, c'est-à-dire d'une partie de la retraite de son conjoint.

Y a-t-il des différences au niveau fiscal ?

En matière de succession et de donation, les couples pacsés et mariés bénéficient du même barème et des mêmes abattements. En la matière, les couples de concubins paient très cher leur liberté. Ils sont considérés comme des tiers. Les droits de succession éventuels s'élèveront à 60 %, après un abattement de 1594 euros.

Les concubins sont donc encore plus mal lotis ?

En effet : logement, retraite, succession… Le concubinage n'apporte absolument aucune protection !

>>> Pour en savoir plus

> La lettre des notaires de France

> www.notaires.fr

Permis de conduire à 1 € par jour : des conditions élargies



Depuis le 1er juillet 2016, les conditions d'accès à l'aide au financement du permis de conduire destinée aux jeunes âgés de 15 à 25 ans (permis à 1 euro par jour) sont élargies. Cette aide, qui consiste en un prêt à taux zéro, peut désormais être demandée pour financer :

- une première formation au permis de conduire des catégories A1 (moto légère), A2 (moto de puissance intermédiaire) ou B (voiture ou quadricycle lourd) ;
- ou une formation complémentaire en cas d'échec à l'épreuve pratique de conduite.

Elle est également ouverte aux personnes âgées d'au moins 24 ans qui souhaitent bénéficier, d'ici le 1er décembre 2016, d'une formation complémentaire après un échec à l'examen pratique du permis de conduire de la catégorie A (moto avec ou sans side-car et 3 roues à moteur).

Lorsque la formation vise l'obtention du permis B, l'aide peut être accordée en cas :

- d'apprentissage anticipé de la conduite (conduite accompagnée) ;
- ou d'apprentissage en conduite supervisée.

Le montant du prêt pour une formation initiale est égal, au choix de l'emprunteur, à 600 €, 800 €, 1 000 € ou 1 200 €. Il ne peut être attribué qu'une fois à un même bénéficiaire. Le montant du prêt pour une formation complémentaire est égal à 300 €. Seuls les jeunes ayant bénéficié d'un prêt pour financer une formation initiale peuvent prétendre à un prêt pour financer une formation complémentaire. Et là encore, ce prêt ne peut être attribué qu'une seule fois à un même bénéficiaire et pour une même catégorie de permis de conduire.

Pour bénéficier de ces aides au financement du permis de conduire, le jeune (ou son parent) doit s'adresser aux auto-écoles et établissements de crédit adhérents à ce dispositif. Les listes des auto-écoles et établissements de crédit conventionnés « Permis à 1 euro par jour » sont disponibles sur le site de la Sécurité routière.

Le remboursement du prêt s'effectue par mensualités d'un montant maximum de 30 €.

>>> Pour en savoir plus

Site du service public :
> www.service-public.fr
Site de la sécurité routière :
> www.securite-routiere.gouv.fr

Réseaux

Réunion d'information des correspondants de l'action sociale d'administration centrale

La SDASAP/DRH a organisé une réunion d'information et de formation sur le site Lumière, le vendredi 3 juin 2016, à l'attention des correspondants d'action sociale (CAS) en fonction en administration centrale. Les membres de la Commission locale d'action sociale de l'administration centrale (CLASAC) étaient également conviés.

Isabelle Mérignant, sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRH, a ouvert la réunion en présentant une vue d'ensemble de l'organisation générale de l'action sociale et de ses acteurs, ainsi que les actions portées par la SDASAP/DRH.

Cette ouverture a été suivie d'une présentation des grandes thématiques de l'action sociale par divers intervenants :

- les actions portées par la SDASAP/DRCPN animées par Pascale Legendre, adjointe à la sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRCPN ;
- les acteurs de l'action sociale en administration centrale et le réseau des CAS animés par Francis Membrard, chef du bureau du pilotage des politiques sociales/SDASAP/DRH ;
- les politiques sociales, les partenaires et le réseau des professionnels de soutien animés par Jean-Marie Wilhelm, adjoint à la sous-directrice de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel/DRH et Anne Houix, chef du bureau des politiques sociales /SDASAP/ DRCPN ;
- les outils de communication animés



par Marie-Laure Cottineau, responsable de la mission information-animation de l'action sociale/DRH.

Afin de permettre à chacun de s'exprimer sur son expérience de correspondant, la réunion s'est conclue par des échanges. En parallèle, un forum de l'action sociale,



avec des stands d'information sur les thématiques sociales (aides, restauration, logement, garde d'enfant, loisirs…) et les réseaux de professionnels de soutien (médecine de prévention, service social et inspection santé et sécurité au travail) était proposé à l'ensemble des personnels, ce qui a permis aux CAS de disposer d'informations pratiques complémentaires, utiles à leurs missions. Outre la satisfaction exprimée par les participants pour les informations transmises, cette réunion a tout particulièrement été prisée pour la qualité de ces échanges entre correspondants. Ces derniers, à l'unanimité, ont apprécié ce moment d'information et de rencontre et ont émis le souhait que celui-ci soit renouvelé régulièrement.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Rubrique Correspondant de l'action sociale : > actionsociale.mi

Campagne information retraite 2016



Si vous êtes nés en 1966, 1971, 1976 ou 1981, vous allez recevoir à votre domicile, d'ici la fin de l'année 2016, votre relevé individuel de situation (RIS). Ce document récapitule l'ensemble des droits que vous avez acquis dans les différents régimes de retraite et le détail régime par régime.

Si vous êtes nés en 1951, 1956 ou 1961, vous allez recevoir, au cours du dernier trimestre 2016, une estimation indicative globale (EIG) qui comporte une estimation du montant de vos futures pensions à différents âges de départ possibles, entre l'âge de départ légal minimum et l'âge de la retraite à taux plein (sans décote).

Ces documents n'ont qu'un caractère informatif et vous permettent de vérifier si votre carrière est correctement retracée.

Si vous constatez des anomalies sur votre document d'information retraite, feuillet « pension des fonctionnaires de l'État, des militaires et des magistrats », il vous appartient de les signaler au bureau des pensions et allocations d'invalidité à l'adresse courriel suivante : bpai-gesru@interieur.gouv.fr. Votre compte individuel de retraite pourra alors être rectifié si nécessaire.

Si les anomalies concernent un autre régime, vous devrez contacter le régime concerné.

>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale / Rubrique Retraite : > http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/
Bureau des pensions et allocations d'invalidité (BPAI) : 1, bd Foch - CS 40247 - 83007 Draguignan cedex
Tél. : 04 94 60 48 04 - Courriel : centre-information-retraite@interieur.gouv.fr

Qu'est-ce que l'ANASMI ?

L'ANASMI (Association nationale des anciens du ministère de l'Intérieur et des métiers de sécurité) a pour vocation:

- de mener une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide dans l'intérêt des membres de l'association et de leurs ayants droit ;
- de mettre en œuvre toutes mesures et actions sociales en leur faveur ;
- de concourir activement à consolider et à déployer la politique sociale en faveur des retraités du ministère de l'Intérieur ;
- de lutter contre l'exclusion et l'indifférence sous toutes ses formes ;
- de préserver et développer l'effort social déjà entrepris ;
- de créer toute œuvre sociale utile ;
- d'engager des actions de partenariat avec des organismes et des associations à vocation sociale pour compléter son champ d'activité.

L'ANASMI propose écoute et aide immédiate envers ses membres pour les démarches personnelles ou administratives.

Elle a la capacité d'agir en interface entre les membres de l'association et les services sociaux en général et ceux du ministère de l'Intérieur en particulier pour conseiller et orienter selon les besoins exprimés.

Par le biais de séances d'information et de publications, l'ANASMI permet à celles et ceux qui ont quitté leurs fonctions de conserver un lien privilégié avec le ministère où ils ont exercé leurs missions au service de nos concitoyens.

anasmi
Retraités des Métiers de Sécurité

Conformément à ses statuts, elle défend la politique sociale en faveur des retraités et participe au « bien vieillir » de nos seniors au travers de diverses propositions de solidarité, logement, vacances, complémentaires santé, conseils, aides diverses...

>>> Pour en savoir plus

Renseignements et adhésions :
Tél. : 01 53 69 23 24 pour nous joindre depuis l'extérieur et 12324 en interne ou 09 51 42 48 71 / 06 85 04 72 15 / 06 76 99 46 05.
Pour nous rendre visite au siège administratif :
27, rue Oudinot - 75007 Paris - Pièce : 1154 - Esc. 6 au 1er étage
(entrée par le 57, bd des Invalides (métro Duroc).
Mardi : 10 h 00 à 13 h 00 et 15 h 00 à 17 h 00.
Les autres jours sur rendez-vous uniquement car les membres du bureau sont des bénévoles et pour beaucoup siègent dans diverses commissions.

Santé et sécurité au travail

La DGAFP et l'ANACT signent une convention de partenariat pour l'amélioration des conditions de travail dans le secteur public

Le 6 juillet 2016, la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), représentée par Thierry Le Goff, son directeur général, et l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT), représentée par Hervé Lanouzière, son directeur général, ont signé une convention de partenariat, en présence de l'ensemble des directeurs des ressources humaines ministériels.

Cette convention cadre vise à mutualiser les connaissances et les pratiques dans le champ des conditions de travail, de la prévention des risques psychosociaux et de la qualité de vie au travail (QVT) au sein de la fonction publique. L'ANACT appuiera la DGAFP dans ses démarches de prévention en positionnant le travail et les conditions de sa réalisation comme levier de promotion de la santé des agents et de la réalisation d'un service de qualité.

Dans le cadre de ce partenariat, l'ANACT pourra ainsi être sollicitée par la DGAFP, dans l'ensemble des travaux visant à outiller, conseiller, diffuser les démarches envisagées en matière de prévention des risques psychosociaux, d'amélioration de la qualité de vie au travail, et d'organisation du travail innovante. La DGFAP pourra aussi solliciter l'ANACT pour éclairer les échanges avec les représentants du personnel de la fonction publique.

>>> Pour en savoir plus
Le portail de la fonction publique :
> www.fonction-publique.gouv.fr
Site de l'ANACT : > www.anact.fr

Agenda



> 33e édition des Journées européennes du patrimoine les 17 et 18 septembre 2016

La 33e édition des Journées européennes est placée cette année sous le thème « Patrimoine et citoyenneté » : une opportunité d'appréhender les lieux et les monuments emblématiques où la citoyenneté s'est construite et dans lesquels elle s'exerce quotidiennement.

Qu'est-ce qui fait de chacun un citoyen ? En permettant la visite de nombreux lieux historiques et civiques, les Journées européennes du patrimoine apporteront une réponse pratique. Être citoyen est affaire de conviction et d'engagement dans tous les domaines : éducation, environnement, savoir-vivre, civisme, etc. Autant de sujets associés à des lieux et à des actes, du moulin de Valmy au Parlement européen de Strasbourg, du Palais Bourbon au Mont Valérien...

Plus de 17 000 lieux, ouverts au public, dresseront un portrait étoffé de la citoyenneté et ses implications.

En France, les Journées européennes du patrimoine, organisées par le ministère de la Culture et de la Communication et sous le patronage du Conseil de l'Europe et de la Commission européenne, reçoivent le concours des propriétaires publics et privés de monuments historiques et bénéficient de l'implication du Centre des monuments nationaux, du réseau des villes et pays d'art et d'histoire, de la Fondation du patrimoine et des associations de sauvegarde du patrimoine : les Vieilles maisons françaises et la Demeure historique.

Programme des JEP 2016 sur le site du ministère de la culture et de la communication : > journeesdupatrimoine.culture.fr

Aide à la scolarité

Les prêts

> C'est la rentrée !

Besoin de financer une partie des frais d'études supérieures ou professionnelles de vos enfants ? La FJM peut vous aider.

Pour toute information complémentaire sur le **prêt «aide à la scolarité» sans intérêts**, d'un montant maximum de 1 020 €, n'hésitez pas à consulter le site Internet de la FJM :
> www.fondationjeanmoulin.fr/prets/nos-prets/le-pret-aide-a-la-scolarite-sans-interets
ou contacter le **01 80 15 47 45 / 46 / 48.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Du côté des séjours de la FJM...

Les séjours « Jeunes » Toussaint 2016



> De la Seine-et-Marne à Amsterdam, séjour classique ou formation BAFA, l'offre de séjours pour la Toussaint 2016 s'envolera jusqu'au Canada !

Retrouver l'ensemble des séjours jeunes pour les vacances de la Toussaint 2016 sur le site Internet de la FJM : > http://www.fondationjeanmoulin.fr/loisirs/jeunes

Inscriptions encore possible jusqu'au 14 septembre 2016 !

Renseignements sur les séjours en contactant le service Loisirs au **01 80 15 47 49 / 50 / 51.**

Les partenariats loisirs...

L'offre Sport avec la FJM



> CMG Sports Club : à partir de 695 €. Tarif spécial dès 60 ans et 18/25 ans à 575 €.

Vos cadeaux de rentrée : 150 € remboursés pour tout nouvel abonnement et de nombreux bonus au choix pour tout réabonnement (ex : bon d'achat REEBOK de 120 €). Achetez votre coupon auprès de la FJM et démarrez votre abonnement en club avant le 30 septembre 2016 inclus.

Renseignements auprès du service Loisirs de la FJM : **01 80 15 47 49**.

> Les Cercles de la Forme : abonnement VITALIE à 350 €.

> Forest Hill : Tarif en baisse 39 €/mois.

L'ensemble des offres et modalités sur : > http://www.fondationjeanmoulin.fr/loisirs/sport

L'offre sport à tarif négociée de la FJM est accessible à tous les agents du MI, ayants droit inclus, sans adhésion préalable à la FJM.

Speed Park



> Votre billet à 5,50 € !

Un monde de loisirs près de chez vous : www.kartingbowling.com

Arras, Beauvais, Blois, Compiègne, Conflans-Ste-Honorine, Hénin-Beaumont, Les Clayes-sous-Bois, Le Mans et Torcy.

Des tickets offerts pour toute commande passée avant le 15 octobre 2016 !

Pour 10 tickets achetés = **2 tickets offerts****

Pour 20 tickets achetés = **5 tickets offerts****

Pour 30 tickets achetés = **8 tickets offerts****

***Billets offerts valables jusqu'au 4 novembre 2016.*

Modalités et bon de commande à retrouver sur la page dédiée du site Internet de la FJM :

> http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/speed-park

Pierre & Vacances



> Réservez déjà pour l'hiver 2017 !

Jusqu'à -20 % sur votre séjour, cumulable avec votre remise habituelle !

Réduction accordée aux agents du MI avec jusqu'à 25 % de remise sur le prix public de l'hébergement. Réservez avant le 2 novembre 2016 et partez en toute sérénité : avec la garantie neige offerte, annulez ou modifiez votre séjour en cas de défaut ou d'excès de neige, 5 jours avant votre départ.

En savoir plus : http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/pierre-vacances

Réservations par téléphone : **0 891 700 220** (0,25 € TTC/mn)

Détails de l'offre et réservations en cliquant ici

Code Partenaire internet : **MINISINTER** et mot de passe : **29207**

Aquatonic



> Noël en Polynésie : 3 heures de détente à découvrir au centre Aquatonic du Val d'Europe pour une offre à 99 €/pers. au lieu de 140 € (soit une remise de 29 %).

- Modelage relaxant corps à la fleur de Tiaré de Polynésie (60')
- Parcours Aquatonic
- Espace bien-être et espace Lounge

Bon d'échange valable 1 an.

Et toujours votre ticket pour le parcours Aquatonic à 22 € !

Modalités de commande sur :

> http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/aquatonic

Cours Legendre



> A l'occasion de la rentrée scolaire, nous vous offrons les frais d'inscription et 5 %* de réduction sur l'heure de cours à domicile.
Contactez-nous pour une demande de devis au **01 42 71 91 71**
ou via votre lien : > http://cours-legendre.fr/fondation-jean-moulin/
Code d'accès : **PO=57mb7**
**Tarifs Île-de-France actuels sur une base de 12 heures minimum.*

Thalasso.com

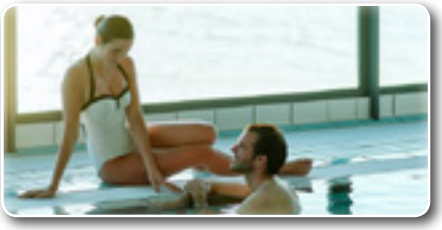

> Passez l'hiver de la meilleure façon !
Avec le pass liberté, une semaine de Thalasso en hôtel 3 étoiles et demi-pension avec 24 soins sur la destination de votre choix (Roscoff, Douarnenez, St-Jean-de-Mont et Baie de la Baule).
Tarif CE : **930 €/pers.** au lieu de 1 493 € prix public avec accès gratuit à l'espace Aqua-détente durant le séjour.
Vous avez jusqu'au 30 septembre 2016 pour commander votre Pass Liberté et jusqu'au 31 août 2017 pour l'utiliser.
Le Pass est valable toute l'année, en semaine, le week-end, les jours fériés et durant les vacances scolaires.
Télécharger le bon de commande :
> http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/thalasso.com

Center Parcs



> Profitez de l'été indien pour partir !
Dès 2 nuits en mid-week pour 4 personnes à partir de 189 euros sur septembre et début octobre.
Réservation par téléphone : **CE 01 0038**
Téléphone : **0 891 700 550** (0,25 € TTC/mn)
Réservation par internet : Identifiant : **MINISINTER** et mot de passe : **29207**
Détails de l'offre : http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/center-parcs

Costa Croisière



> Jusqu'à -300 € par personne sur une sélection de croisières + la réduction Collectivité de 8 % !
Réservation jusqu'au 18 septembre 2016 !
Téléphone : **0 811 020 033** (0,09 € TTC/mn depuis un poste fixe en France)
Code partenaire : **24515699** et mot de passe : **costa2015**
Détails de l'offre : > http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/center-parcs

Bélambra



> Early booking hiver 2017 : bénéficiez de nos meilleures offres jusqu'à -36 % sur votre séjour et jusqu'à -30 % sur votre forfait remontées mécaniques !
Réservation avant le 15 novembre 2016, payez moins, partez sereins !
Téléphone : **0 811 020 033**
Code partenaire : **8939S** et mot de passe : **MINTER/8939S**
Détails de l'offre : > http://www.fondationjeanmoulin.fr/qui-sommes-nous/actualites/loisirs/early-booking-belambra

Retrouvez toutes les offres partenaires de la FJM sur le site : http://www.fondationjeanmoulin.fr/

Du côté de Disney...

Offre exclusive !



> Billet daté 1 Jour / 2 Parcs à prix unique : 40 € (adultes/ enfants) **à l'entrée du parc Disney jusqu'au 28 septembre.**

Offre réservée à tous les agents et aux retraités du ministère de l'Intérieur et de la Gendarmerie nationale sur présentation aux caisses du Parc d'une pièce d'identité et d'un justificatif d'appartenance au ministère de l'Intérieur ou à la Gendarmerie (carte professionnelle, titre de pension ou attestation du service).

Offre valable pour l'agent et jusqu'à 4 accompagnateurs à l'entrée des Parcs Disney **uniquement à l'entrée du parc** en présentant sa carte agent jusqu'au 28 septembre 2016.

Attention ! L'offre exclusive ticket à 40 € ne sera pas disponible pour un achat à l'avance sur le site de la Billetterie Disney réservée au ministère de l'Intérieur. Elle est valable uniquement à l'entrée des Parcs Disney.

Site intranet action sociale/Rubrique loisirs : actionsociale.mi

> Offre nuitée à 134 € pour les hôtels Disney's Hotel Santa Fe et Disney's Hotel Cheyenne.



D'autres prix existent pour d'autres hôtels Disney et d'autres périodes.
Appelez la centrale de réservation de Disneyland Paris au **0 825 807 407** (0,15€/mn + prix d'appel) et demandez « Réservations offre nuitées ».
L'offre est valable jusqu'au 28 septembre 2016.

Du côté spectacle...

Le fantôme de l'Opéra

> Une comédie musicale du roman fantastique de Gaston Leroux.

Ce conte relate l'incroyable histoire d'un mystérieux individu vivant dans les entrailles de l'Opéra Garnier à Paris.

A partir du 13 octobre 2016, réservez dès maintenant sur le site :
www.lefantomedelopera.com - Code promo : **MASQUE**
Théâtre de Mogador - 25, rue de Mogador - Paris 9ème



SDASAP/DRH

>> Arrivées

> Muriel Giordano,
a pris ses fonctions en qualité de conseillère technique et coordonnatrice du service social pour l'administration centrale en remplacement de Patrick Nicolle.



> Geneviève Guary,
a pris ses fonctions au bureau du pilotage des politiques sociales comme responsable de la mission pilotage du partenariat social.

> Youcef Ait-Ahmed,
a pris ses fonctions à la section de la gestion et du pilotage des dépenses de l'administration centrale au bureau des affaires financières et de l'évaluation de la dépense.